Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

www.jura-nord.com

Commune de LA BRETENIERE

Règlement graphique

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Communauté de communes Jura nord

Echelle : 1/2 500 ème

Forêt de Chaux

HABITAT ÉCONOMIE TRANSPORT ENVIRONNEMENT PATRIMOINE

Document de travail	Arrêt	Enquête publique	Approbation
-	23 mars 2023	du 8 janvier au 7 février 2024	28/11/2024

Zonage du PLUi

Prescriptions ponctuelles

- Eléments du paysage (arbre isolé) (art L151-19 du C.U.)
- Eléments du paysage (mare) (art L151-19 du C.U.)
- Eléments du paysage (patrimoine bâti) (art L151-19 du C.U.)
- Bâtiments remarquables (art L151-19 du C.U.)

Prescriptions linéaires

- Eléments du paysage (art L151-23 du C.U.)
- Linéaire commercial ((art L151-16 du C.U.)
- Chemin (art L151-38 du C.U.)

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé ((art L113-1 du C.U.)
- Emplacement réservé (art L151-41 du C.U.)
- Espaces verts d'interêt écologique (Elément du paysage) (art L151-23 du C.U.)
- Ensemble bâti d'intérêt (art L151-19 du C.U.)
- Jardin (art L151-23 du C.U.)
- Marge de recul de 75m autour de la D673 (loi Barnier) (art L151-18 du C.U.)
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (art R151-31 du C.U.)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (art L151-11 du C.U.)
- Zones humides (Espaces remarquables) (art L151-23 du C.U.)
- Secteur d''implantation des bâtiments des STECAL (art L151-13 du C.U.)

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (art L151-6 & L151.7 du C.U.)

- Activité économique
- Activité économique et commerciale
- Equipement
- Habitat

Fond de plan

Réseau routier

- Autoroute
- Réseau principal
- Réseau secondaire

Cours d'eau

- Permanents
- Intermittents
- Limites communales
- Limites cadastrales
- Bâtiments
- Surfaces en eau

Liste des emplacements réservés

Liste du patrimoines vernaculaires

Numéro	Libéllé
1	Tour
2	Croix
3	Chapelle
4	Calvaire

Sources : IGN, DGFIP